



Le mercredi 11 décembre 2019, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 4 décembre 2019 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Maire, a délibéré.

Présents (33) : M. Gil AVEROUS, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Marc FLEURET, Mme Florence PETIPEZ, M. Roland VRILLON, Mme Dominique COTILLON-DUPOUX, M. Philippe SIMONET, Mme Imane JBARA-SOUNNI, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-François MEMIN, Mme Monique RABIER, M. Dominique TOURRES, M. Patrick BERNARD, M. Denis MERIGOT, M. Eric CHALMAIN, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Christophe BAILLIET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Stéphane ZECCHI, Mme Séverine PILORGET, Mme Nahima KHORCHID, Mme Chantal GERBAUD, M. Arnaud CLEMENT, Mme Paola TISSEUR, Monsieur Jean-Pierre BARRIERE, M. Eric BELLET, M. Aymeric COMPAIN, Mme Sylviane DUVAL, M. Hervé FOREST.

La délibération affichée

le : **12 DEC. 2019**

et transmise à la Préfecture

le : **13 DEC. 2019**

est exécutoire

le : **13 DEC. 2019**

Excusé(s) (7) : M. Georges RAMBERT ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Brigitte FLAMENT ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Frédérique SIMON-BERNARDET ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Habib YAHYAOUÏ ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Sophie MONESTIER ayant donné procuration à M. Arnaud CLEMENT.

Absent(s) (3) : Mme Bénédicte MOHAMED-GUILLON, Monsieur Lionel BOYER, M. Mark BOTTEMINE.

### **3 : Budget primitif 2020 - budget annexe lotissement La Loge de la commune de Châteauroux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2019 ;

Il est proposé au Conseil municipal d'arrêter le budget prévisionnel 2020 du budget annexe lotissement La loge à 277 324,40 €. Il est en baisse de 46,94% par rapport à 2019, dont le montant était de 522 672,31 € ;

Les sections s'équilibrent à hauteur de 138 662,20 € pour le fonctionnement et à hauteur de 138 662,20 € pour l'investissement. En 2019, les deux sections s'équilibraient à hauteur de 290 610,84 € en fonctionnement et 232 061,47 € en investissement.

Les travaux de ce lotissement ont été réalisés en grande majorité sur l'exercice 2018 et finalisés en 2019. La commercialisation des terrains a été lancée en 2019. Le montant prévisionnel de la cession de 4 lots est estimé à 138 662,20 € HT (lots 1, 2, 5 et 7).

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	0 €	138 662,20 €
Mouvements d'ordre	138 662,20 €	0 €
<b>Total mouvements budgétaires</b>	<b>138 662,20 €</b>	<b>138 662,20 €</b>

Les mouvements réels en recettes de fonctionnement correspondent au montant HT estimé des cessions.

Les mouvements d'ordre en dépenses de fonctionnement correspondent à :

- La sortie du stock des terrains vendus à hauteur de 135 916,70 € ;
- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 2 745,50 €.

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	138 662,20 €	0 €
Mouvements d'ordre	0 €	138 662,20 €
<b>Total mouvements budgétaires</b>	<b>138 662,20 €</b>	<b>138 662,20 €</b>

Les mouvements réels en dépenses d'investissement correspondent au remboursement de l'avance versée par le budget principal.

Les mouvements d'ordre en recettes d'investissement correspondent à :

- La sortie du stock des terrains vendus à hauteur de 135 916,70 € ;
- Le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 745,50 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce budget primitif 2020 du budget annexe lotissement La Loge.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

A Châteauroux, le 13 décembre 2019



Le Maire,

Gil Avérous